

Accords « compétitivité des entreprises et sécurisation de l'emploi », recul social historique!

> M^{me} PARISOT VEUT UNE FRANCE PLUS LISIBLE



Le 11 janvier 2013, le Medef et des syndicats minoritaires (CFDT, CFTC et CGC) ont signé un Accord National Interprofessionnel (dit accord de Wagram) véritable recul social historique. Les médias et le gouvernement se gaussent de voir la France entrer « enfin » dans le « dialogue social avec un accord gagnant/gagnant ». A y regarder de plus près, c'est plutôt un accord « perdant / perdant » pour les droits des salarié-es! (cf page 3), plus facilement licenciables.

Les représentant-es du personnel seront de plus en plus « entravés-es » dans leur action, droits du CHSCT diminués, délais de recours diminués, confidentialité imposée....

C'est tout bénéf pour le Medef!

Alors qu'à compter d'août 2013, un accord ne pourra être validé que si les signataires représentent au moins 50% des salarié-es, le gouvernement « de gôche » s'apprête à transposer cet accord sous forme de loi à toute vitesse en mars/avril.

Nous ne pouvons pas les laisser faire!

Solidaires national a la volonté d'agir pour créer les conditions d'une mobilisation la plus large contre cet accord inique :

- en informant largement les salarié-es,
- en proposant aux orgas syndicales opposées à la signature (CGT, FO, FSU, Syndicat des avocats de France, Syndicat de la Magistrature) ainsi qu'au mouvement social plus large des réunions unitaires **pour empêcher les parlementaires de voter cette Loi.**

Nous avons peu de temps devant nous pour construire cette mobilisation.

En Indre et Loire, nous agissons dans le même sens. : tract d'info, proposition d'intersyndicale, courriers aux parlementaires....

Chacun et chacune d'entre nous doit y mettre toutes ses forces!



SOMMAIRE :

Page 2 : dans l'éducation

Page 3 : accord emploi: le medef remporte la mise

Page 4: service des brûlés, bilan élections TPE

Page 5: sncf: le service annuel 2013

Page 6: élections Inra, formations

Page 7: infos de la poste

Page 8: solidarité internationale

Fermeture d'un collège : en attendant d'autres...

Le Conseil général d'Indre-et-Loire a informé la population, ce mardi, par l'intermédiaire de son site internet, de la fermeture du collège Pasteur à Tours Centre. Cette annonce était attendue, et depuis plusieurs années des projets de fermeture de collèges sont à l'étude (une demi douzaine à l'origine, selon les annonces du Conseil général lui-même).

Nous avons dénoncé, en leur temps, les conclusions avancées par l'équipe de Cl. Roiron, sur la base d'une étude de Cl. Husenet, conclusions qui tentaient vainement de démontrer que les petits établissements n'étaient pas pédagogiquement viables et performants.

Nous avons également dénoncé la mise en scène d'une grande concertation entreprise par Marisol Touraine, concertation qui n'a en rien changé les perspectives et les objectifs du Conseil général. Aujourd'hui le Conseil général, pour justifier la fermeture, réfute les arguments économiques pour en privilégier d'autres, sociaux-culturels : c'est pour "absence de mixité sociale" qu'il convient de fermer le collège Pasteur.

SUD éducation 37 dénonce cet argumentaire qui, si il était ap-

Décret "nouveau rythme scolaire"...

L'ambition affichée de ce projet de décret relatif à l'aménagement du temps scolaire dans le primaire était d'alléger la journée des écoliers. Mais en créant **des Activités Pédagogiques Complémentaires** après la classe et en permettant aux municipalités d'inscrire dans un Projet Éducatif Territorial l'allongement de la pause méridienne, **ce projet aboutit en fait à l'augmentation de l'amplitude du temps de travail des élèves et des personnels : quatre journées quasiment aussi lourdes qu'avant... et un lever matinal et une demi-journée supplémentaires dans la semaine, les enfants seront plus en forme !**

Pour les professeur-e-s et autres personnels, leur temps de présence dans l'école ne diminuera pas vraiment mais leur temps de trajet et ses dépenses vont augmenter... contrairement à leur salaire qui a même diminué depuis quatorze mois maintenant, rappelons-le...

Les RASED ne sont toujours pas rétablis dans leurs effectifs souhaitables. Pire, la refonte de l'Aide Personnalisée en Activités Pédagogiques Complémentaires, organisées conjointement avec les municipalités, ouvre la porte à de grandes inégalités entre les élèves de communes qui auront les ressources budgétaires et humaines pour proposer des activités variées aux enfants et ceux de communes moins favorisées qui ne pourront qu'assurer tant bien que mal une pseudo-aide aux devoirs, inadaptée aux élèves en difficulté. Nombre de ces élèves souffriront en outre de l'attribution de moyens supplémentaires non plus sur critères de seuils, mais sur contrats d'objectifs, ce qui risque de dégrader les conditions d'enseignements en Zone d'Éducation Prioritaire.

Ni l'égalité ni l'équité de traitement des élèves ne sont donc assurées par ce texte. Or, celui-ci n'est pas isolé, mais adossé

pliqué pleinement, amènerait à fermer bien d'autres établissements dans l'Indre-et-Loire, tant les établissements anciennement en ZEP, que ceux qui, dans l'agglomération tourangelle, attirent fortement une élite sociale (lycée Descartes par exemple). Ces deux types d'établissements illustrent aussi une "absence de mixité sociale". On n'ose imaginer les effets d'une telle argumentation si elle était employée dans certains départements de la région parisienne.

SUD éducation 37 dénonce aussi la politique du Conseil général 37 et de l'Éducation nationale qui a consisté depuis plusieurs années à vider littéralement cet établissement de ses élèves et de ses moyens, préparant ainsi de longue date sa fermeture. Il y a tout lieu de penser que certains autres établissements vont connaître le même sort dans les années à venir.

NOUVEAU DÉBAT SUR LES RYTHMES SCOLAIRES



au projet de refondation de l'école, dont la Loi en son article 35 annonce le poids réel de la municipalité dans le conseil d'école. Pour le second degré, cette même loi renforce le rôle du conseil général ou régional en instaurant des contrats d'objectifs tripartites. Nous avons tout lieu de redouter une ingérence sans précédent dans l'organisation pédagogique et pratique des écoles.

C'est cette politique de décentralisation de l'Éducation Nationale qui est le véritable fond de cette réforme. Ce sont prudemment les annexes qui l'expriment le plus clairement: « la réforme des rythmes doit agir comme un levier pour faire évoluer le fonctionnement de l'école autour d'un projet éducatif territorial » qui sera plus cohérent avec les besoins locaux, dont ceux à courts termes et des plus pragmatiques : les besoins des entreprises locales !

Ni la question du rythme, ni celle de l'encadrement éducatif de l'enfant n'est au cœur du dialogue qu'engagent les ministères avec les communes pour une amélioration du système. Plus que les rythmes scolaires, c'est cette contractualisation locale qui est l'enjeu fondamental de ce projet. **SUD éducation a voté contre le texte**, et s'emploie à alerter les enseignants, les enseignantes et les parents sur sa dangerosité.

Sud éducation demande l'abandon du projet de circulaire sur les 108h, qui met en place, pour les enseignants, toute cette politique de décentralisation.

Accords emploi: le MEDEF remporte la mise !

Ce n'est pas de sécurisation de l'emploi dont il était question à chaque ligne du projet d'Accord National Interprofessionnel (ANI) élaboré par le MEDEF et accepté par CFDT, CFTC et CGC.

La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se constituer une véritable immunité judiciaire.

La revendication n'est pas neuve; elle a déjà servi de fil rouge à l'ensemble des positions patronales des 15 dernières années et a connu déjà plusieurs succès, avec le mécanisme de la rupture conventionnelle en 2008, ou la pratique des plans de départs volontaires.

Quelles avancées pour les salariés-es ? Aucune !

- ⇒ Pour dissuader les employeurs d'avoir recours aux **contrats courts** (jusqu'à 3 mois), une sur cotisation se mettra en place. Oui mais dans le même temps, une compensation leur est accordée sur les CDI pour les jeunes de moins de 26 ans: exonération de cotisations pendant 3 ou 4 mois ! Bilan des courses: coût de la sur cotisation = 110 millions; coût des exonérations= 155 millions ! 45 millions dans la poche du patronat !
- ⇒ **La complémentaire santé** pour tous est présentée comme une grande victoire. Mais c'est surtout le jackpot pour les assurances privées ! Payée 50/50 par les salariés et les employeurs, elle rapportera 4 milliards à Axa ou Allianz, qui, mises en concurrence avec les mutuelles et la sécurité sociale, auront les faveurs des employeurs qui seront les seuls à décider. Lorsque le patronat lâche 2 milliards, ce n'est certainement pas pour abonder la Sécu, mais bel et bien les assurances privées (les « copains »).

Par contre, objectif atteint pour le Medef et les patrons:

- ⇒ **Les représentants-es du personnel muselés** en leur imposant la confidentialité sur les informations qu'ils/elles reçoivent, et des délais « préfix », pour entendre leur expert et rendre leur avis. C'est-à-dire des délais dont la méconnaissance constitue une fin de non-recevoir, entraînant la perte du droit d'agir en justice. Dans ce cas, le tribunal juge, sans examen au fond, que la demande est irrecevable;
- ⇒ **Mise en place du CDI intermittent**, véritable brèche dans le CDI (de fait mise en place de CDD successifs sans prime de précarité !);
- ⇒ **Licenciement** sans avoir à justifier d'un motif économique le/la salarié-e qui aura refusé une modification de son poste ou de son lieu de travail dans le cadre d'une réorganisation, et exonération par là même de toute mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et des règles encadrant le licenciement économique;
- ⇒ **Licenciement** sans contrôle des salariés-es refusant les modifications de leur rémunération ou de leur temps de travail issues des accords dits « de maintien dans l'emploi », en se libérant là aussi de toutes les règles propres au licenciement pour motif économique;
- ⇒ **Protection contre toute contestation** quant à la validité ou la justification de leurs décisions, en tous domaines, en



cas de violation des règles de procédure et de formalisme édictées par le code du travail pour encadrer le pouvoir de décision des employeurs (Exit la requalification de nombre de CDD pour absence de motif, exit la requalification des temps partiels pour absence de fixation de l'horaire, exit la nullité des licenciements économiques pour défaut de plan social, exit les garanties procédurales conventionnelles spécifiques, etc.);

Et ce ne sont que quelques exemples !

Rien n'arrête le MEDEF dans ses prétentions à remettre en cause 40 ans d'acquis, d'évolutions législatives et jurisprudentielles, résultat de combats sociaux et judiciaires, en s'assurant qu'à l'avenir les Juges seront bien empêchés de venir rétablir les droits des salariés-es. Et certaines organisations syndicales lui donne leur bénédiction !

La véritable sécurité pour le/la salarié-e, c'est celle de conserver son emploi, ou d'en retrouver un, pérenne et digne, dans des délais très brefs, et non celle consistant à obtenir des droits sociaux maintenus en cas de perte d'emploi en contrepartie de la possibilité de perdre plus facilement celui-ci. Il est particulièrement cynique (mais finalement logique) de proposer des droits nouveaux potentiels pour les salariés-es les plus précaires en contrepartie... d'une précarisation générale de l'ensemble des salariés-es !

La majorité dite de « gauche » va-t-elle entériner par une loi cet accord signifiant un recul historique jamais vu et d'une ampleur encore inappréciable ? Accord minoritaire au sein du mouvement syndical, qui plus est ...

La vigilance s'impose dans la perspective de construire une mobilisation d'ampleur pour empêcher un tel mauvais coup.





CHU: le feuilleton du service des Brûlés

Depuis près d'un an la direction du CHU a le projet de restructurer le service des grands brûlés de l'hôpital Trousseau.

Ce projet est contraire à la réglementation, notamment en ce qui concerne les impératifs en terme d'asepsie: un

grand brûlé nécessite des précautions bien plus importantes et pointues qu'un autre patient.

Or le projet de regrouper les lits de réa des brûlés avec ceux de la neuro traumatologie était contradictoire avec cette nécessité. Tout le personnel des brûlés, du médecin à l'aide soignante, était opposé à ce projet.

De fait, cette réorganisation ouvrait la porte à la possible fermeture du service des brûlés sur Tours, pour le concentrer sur Nantes dans le cadre du schéma sanitaire interrégional du grand ouest.

Soutenu par l'intersyndicale du CHU, le personnel a fait grève durant plusieurs semaines. Une expertise proposée par les délégués syndicaux a été votée au CHS-CT. Le rendu de cette expertise a confirmé les critiques du personnel et de l'intersyndicale.

La direction a donc du suspendre son projet jusqu'à l'automne prochain. Mais elle ne l'abandonne pas définitivement. Nous avons donc rencontré l'ARS et le ministère, qui ont déclaré que le service des brûlés resterait sur Tours.

Dans la Nouvelle République du 14 janvier, Marisol Touraine déclarait lors d'une rencontre avec le syndicat FO que le service des brûlés irait bien à Nantes (du moins les « grands brûlés »), contredisant ainsi les déclarations que nous avait faites son chef de cabinet lors de l'entrevue au ministère... réaction immédiate des syndicats, avec communiqué de presse et interpellation de la direction du CHU.

Et dans la NR du 16 janvier, marche arrière de Marisol Touraine qui déclare qu'il y a eu confusion et que la réorganisation des brûlés se ferait en interne, à Tours !!!!

Du grand n'importe quoi ...

SUD continuera à œuvrer à la vigilance et à la mobilisation du personnel ainsi qu'à l'unité syndicale.

Elections TPE Très petites entreprises: quel bilan ?

Pour la première fois, les salarié-es des TPE étaient appelé-es à voter fin 2012 pour choisir un syndicat afin de défendre leurs intérêts.

Le taux de participation (10,38%) est très faible et ce n'est pas une surprise

La première raison est l'absence de présence syndicale dans l'immense majorité de ces entreprises. Ceci renvoie surtout à l'absence de droits, à la répression antisyndicale très forte dans ces secteurs. Les choses doivent changer dans ce domaine, pour que la participation à un scrutin de ce type progresse et pour que ces salarié-es disposent dans leurs entreprises de moyens de se défendre.

- **Ce vote ne donnait strictement aucun droit supplémentaire aux salarié-es des T.P.E.** C'est un problème essentiel : l'Union syndicale Solidaires avait demandé que ce scrutin permette aux salarié-es des entreprises de moins de onze salarié-es d'avoir des délégué-es et les mêmes droits que les autres salarié-es.
- Quand les salarié-es votent pour choisir leurs délégué-es, celles et ceux qui les représentent et doivent rendre compte de leur mandat, ils et elles participent à la vie syndicale. **Le choix d'un scrutin sur sigle ne s'inscrit pas dans cette logique.**
- **De nombreux problèmes pratiques** ont été dénoncés tout au long du processus électoral : non inscription de beaucoup de salarié-es, difficultés techniques pour le vote par Internet, critères d'électorat très discutables, réception tardive du matériel de vote...

SOLIDAIRES 37

Salarié-es des T P E

Novembre/Décembre 2012, pour défendre vos droits

Votez Solidaires
Union syndicale
<http://www.solidaires37.org>



Dans notre région et département

Avec 4,75% des voix, le score de SOLIDAIRES est en progression au national par rapport aux dernières prud'homales (3,8%) mais la comparaison est difficile (corps électoral totalement différent). Si on ne retient que les 8 listes nationales; le score de SOLIDAIRES est de **5,31 %**.

Sur la région, plusieurs motifs de satisfaction :

- Malgré l'absence de SOLIDAIRES en Eure et Loir, la quasi absence de campagne SOLIDAIRES dans le Loir et Cher et l'Indre, le score de SOLIDAIRES Centre (5,35 %) est supérieur au national. Mieux, si on ne tient compte que des 8 listes nationales, nous sommes à **5,87 %**.
- Ce qui nous place (dans les listes SOLIDAIRES) en quatrième position sur 27 régions (Derrière la Guyane, la basse Normandie et l'Île de France).
- De plus, la participation sur la région Centre est de **12,49 %** (soit 2,11% de plus que la national). Compte tenu du fait que la moitié de nos solidaires locaux était hors jeu, c'est plutôt pas mal.
- En Indre et Loire, nous avons fait une campagne avec communication spécifique supplémentaire: bandeau d'appel au vote (1000 exemplaires), collages dans plus de 134 communes, publicité dans le journal « la tribune de Tours ». Par ailleurs les affiches et autocollants nationaux étaient peu lisibles, le sigle "SOLIDAIRES" est encore souvent méconnu.

Au total, la campagne que nous avons menée en Indre et Loire n'a pas été vaine.

Service Annuel 2013 un choix politique

Alors que le SA 2012 se finit sans avoir prouvé son efficacité et était axé sur le cadencement et une lisibilité horaire simplifiés pour l'utilisateur, le SA 2013/2017 nous pose beaucoup d'interrogations sur sa pertinence et le choix stratégique de réhabiliter le réseau avec urgence et véhémence.

Depuis une trentaine d'années, les organisations syndicales ont alerté la direction sur la vétusté du réseau sur notre région

SUD Rail dénonce le SA 2013 qui est un choix clairement dirigé pour que les prestataires privés aient un réseau neuf et donc un gain économique énorme dès l'ouverture à la concurrence en 2019.

Pour SUD Rail, le choix de réhabilitation du réseau est nécessaire mais pas avec cette méthode et cette véhémence soudaine qui dégradent le service rendu à nos usagers et met à mal le travail des cheminots de terrain en sous effectifs chroniques.

SUD Rail a alerté la direction SNCF sur les conséquences du SA 2013, sur la souffrance au travail des cheminot-es et demandé un renforcement d'effectifs dans les gares et les trains pour informer, diriger nos usagers.

La réduction de l'offre de transport frappe les voyageurs-voyageuses et les cheminot-es dans leur quotidien :

- Une qualité de service affaiblie voire dégradée avec des temps de parcours allongés (entre 10 et 20 mn)
- La suppression programmée de trains chaque jour entre 8h30 et 15h30 sans substitution routière excepté pour les scolaires les mercredis midi
- La fermeture totale des lignes de nombreux week-end.

Nos analyses sur le service 2013 sont légitimées par la manif des usagers TGV, le samedi 23 janvier 2013 devant la gare de Tours ayant pour revendications :

- des TGV Tours Paris en moins d'une heure au lieu de 1h20 avec le service annuel 2013
- la mise en place de l'ancien service navette entre Tours et St pierre des corps

Les conséquences pour les usager-es sont multiples

Impact économique et écologique : obligation de trouver un autre moyen de transport (voiture le plus souvent) et donc un accroissement des frais de transport, des risques d'accidents et une augmen-

tation des émissions de CO2

Impact social : augmentation de l'amplitude journalière tant pour les salarié-es, les étudiant-es, lycéen-es provoquant une fatigue accrue et réduisant d'autant le temps ou les moments consacrés à la famille et aux loisirs.

Pour les cheminot-es les impacts sont également conséquents. En effet face à une situation dégradée, les cheminot-es ne pourront plus assurer le service de qualité auquel ils sont attachés, devront faire face à un manque d'effectif encore plus criant et verront leurs conditions de travail détériorées.

SUD Rail dénonce le fait que les horaires mis sur les fiches usagers soient obsolètes : la prise en compte des rallongements des temps de parcours ne sont pas indiqués.

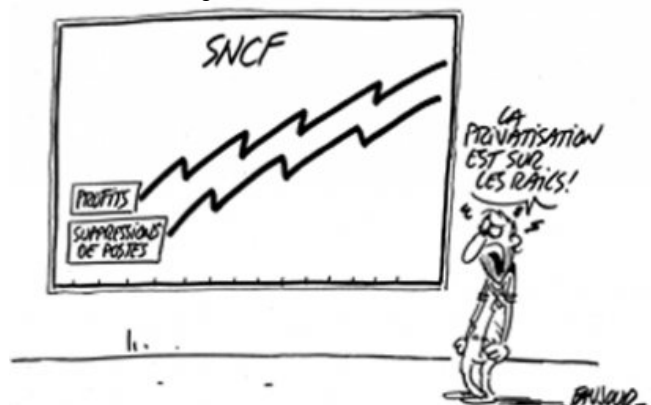
SUD Rail remarque que les horaires vendus dans le SA 2012 pour soit disant simplifier la lecture aux usagers sont fortement mis à mal sur le SA 2013 car beaucoup d'horaires de départ sont modifiés

Pour les contrôleurs et contrôleuses, cette mise en place va les mettre encore plus en difficulté car ils seront presque toujours le seul interlocuteur face aux voyageurs et donc le seul agent face à des usager-es mécontents.

Le recrutement de 6 agents, largement insuffisant pour assurer un service de qualité, n'a pas empêché l'agression d'une collègue contrôleuse le 3 décembre. C'était la troisième agression cette semaine là.

Cela a entraîné un droit de retrait des agents (suivi à 90%) de la région Centre, le 4 décembre, et la grève à l'appel de SUD et CGT des ASCT Orléans Vierzon pendant 8 huit jours (suivi par 70 à 80%) pour les fêtes du 1^{er} de l'an.

Pour SUD, tous les trains de notre région doivent être équipés de 2 agents et de nombreuses gares être ouvertes à nouveau au service pour assurer nos missions au service de l'utilisateur.



Elections à l'INRA

Après la fusion des centres de recherche de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) d'Orléans-Bourges et de Tours, ont eu lieu trois élections pour renouveler les représentants du personnel (RP) aux conseils de gestion (CG), conseil scientifique (CS) et commission locale de formation permanente (CLPF) du nouveau centre.

La fusion menée au pas de charge, vise une économie de moyens dont l'institut se défend, avançant des arguments d'efficacité et de «visibilité» régionale. Le centre de Tours travaille sur l'animal, Orléans sur le végétal, et aucun argument scientifique n'est proposé. La résistance contre ce projet s'est surtout organisée autour de la CGT à Orléans, centre plus petit se sentant plus menacé, et dans l'indifférence à Tours. La CGT-INRA a déposé une requête en annulation pour défaut de procédure. SUD Recherche EPST a réclamé en comité technique national un bilan des précédentes fusions (Angers-Nantes, PACA) avant toute nouvelle fusion, que nous n'avons, bien sûr, pas obtenu!

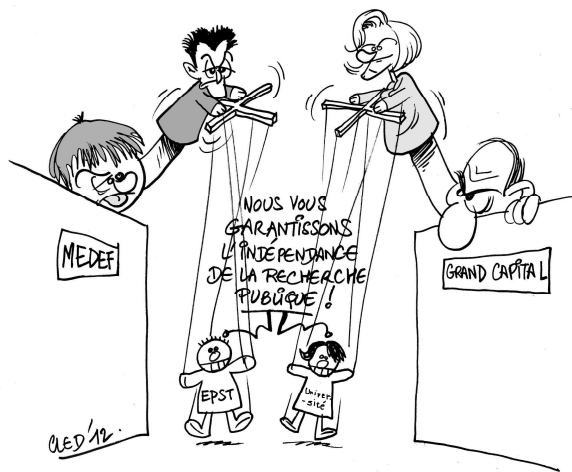
Deux configurations syndicales différentes. Tours : forte implantation de la CFTC et de la CFDT, SUD est la 3^{ème} section, devant la CGT. Orléans : la CGT est devant la CFDT (ni SUD ni la CFTC ne sont présents). Notre section a présenté 3 listes communes avec la CGT.

Elections des RP au CG (instance non paritaire!), nous avons opté pour une profession de foi très politique, défense du statut de titulaire, suppression de la prime d'excellence et des instances de financement et d'évaluation telles que l'ANR (agence nationale pour la recherche) et l'AERES (agence d'évaluation de la recherche et l'enseignement supérieur), et pour l'arrêt de la

RGPP. Vaste programme ! Bien reçu par les collègues, puisque notre liste bat d'une courte tête les 2 autres (participation 64%). Elections à la CLPF, revendications plus classiques (droit à la formation pour tous, véritable choix pour les agents, même hors des priorités de l'institut etc...), résultats mitigés. Notre liste arrive en 3^{ème} position loin derrière la CFTC, mais proche de la CFDT (participation 62%).

L'élection au CS est catégorielle, généralement pas accompagnée de professions de foi (ça pourrait laisser penser qu'on a des idées!). Les scientifiques votent pour des individus, plus que sur des orientations politiques de l'institut. Le tandem soutenu par CGT-SUD, avec la même profession de foi que pour le CG, a été largement rayé !

Bilan : ces élections ont renforcé nos liens avec la CGT et nous ont permis de pénétrer sur le centre d'Orléans. Elles nous ouvrent des possibilités de fédérer sur des revendications et des luttes pour la sauvegarde de la recherche publique!



19 et 20 mars Formation accueil Solidaires

SOLIDAIRES 37 organise, pour tous les nouveaux/nouvelles adhérent-e-s une formation

"accueil" (qu'est ce qu'un syndicat (généralité), histoire du syndicalisme, présentation de solidaires, de ses fondamentaux (préambule de ses statuts nationaux), le rôle d'un-e délégué-e sud-solidaires, la démocratie inter Cette formation est importante et nécessaire pour nos nouveaux/nouvelles camarades. Elle concerne aussi bien nos camarades du privé que du public.

26 et 26 mars Formation intersyndicale Femmes 2013

Ces formations sont organisées chaque année à Paris par les commissions femmes de Solidaires, de la FSU et de la CGT.

Elles sont ouvertes aux adhérent-es des syndicats de Solidaires. Les exposés et débats qui suivent sont toujours passionnants, parfois passionnés! A chaque fois, des réflexions sur notre intervention syndicale sont menées pour aider à faire avancer la cause de femmes pour une réelle égalité, y compris au travail.

Si vous êtes intéressé-es, contactez votre syndicat ou fédération. Attention pour une formation syndicale il faut déposer sa demande auprès de l'employeur au moins 30 jours avant soit avant le 25 février.

Ci-dessous le programme 2013.

Lundi 25 mars

- ◆ Femmes et impact des politiques d'austérité en Europe
- ◆ Corps, images de soi, publicités sexistes...

Mardi 26 mars

- ◆ Stéréotypes et frein à l'égalité professionnelle
- ◆ Femmes et extrême droite en Europe
Documentaire : « Populisme au féminin »



INVENTAIRE A L'ENSEIGNE

La direction nationale de l'Enseigne détermine mois après mois la rentabilité de chaque bureau de poste ainsi que celle des automates. Ce qui en ressort est assez effarant : sur 5707 bureaux équipés d'automates, 130 seraient « non rentabilisables », 1770 seraient « non rentables », 3739 seraient « rentables » et 68 seraient saturés. Évidemment, il s'agit d'une comparaison permanente entre le trafic passé au guichet et le trafic passé sur les automates.

Quel est le but ? Déceler ceux qui feraient beaucoup de trafic au guichet et peu sur les automates. Ils devraient alors lourdement inciter les « clients » à aller

sur les automates. D'autre part, il s'agit de déceler, ceux qui ne seraient pas (selon la direction) rentables, que ce soit au guichet ou aux automates !

Autant dire que la direction incite les guichetiers à se transformer en « aiguilleurs d'automates ». Pourtant de l'avis de nombreux « clients » que nous rencontrons, ceux-ci en ont ras le bol de ne pas pouvoir approcher les guichets et les guichetiers librement.



montant du bénéfice attendu et la marge bénéficiaire conclus par ces affairistes.

Alors que ce service devrait être 100 % public au bénéfice de la collectivité comme toutes les activités de la Poste, celle-ci choisit encore non seulement de filialiser cette activité mais surtout gagner le plus d'argent possible avec ce nouveau filon dont les facteurs seront les principaux serviteurs mais hélas pas les bénéficiaires.

DU PAPIER QUI RAPPORTE

La Poste vient de s'accorder avec des papetiers pour se faire racheter à bon prix les papiers usagés dont les entreprises souhaitent se débarrasser.

Sur le principe l'idée de récupérer cette matière est bonne mais à la recherche de (juteux) profits on voit avec cet accord qu'au-delà du service rendu c'est bien la valeur tirée du recyclage qui aiguise les appétits des financiers en embuscade : présenté au public avec belles photos et beaux discours il manque le

L'ARCEP autorise le Dumping social Interne à La Poste

Après l'ouverture totale du marché de la distribution, loin sont les arguments de nos dirigeants sur les risques de perte de marché par des concurrents, mais la réalité est tout autre... Avec la complicité de l'Arcep, Médiapost, une filiale 100% du groupe la Poste, a obtenu un avis favorable pour distribuer du courrier adressé. Les conséquences pourraient être désastreuses pour le modèle social et la distribution côté facteur/trices. La direction va pouvoir organiser une concurrence artificielle en pratiquant un véritable dumping social interne entre agent. Les conditions d'emploi, de travail, de rémunérations, des salarié-es de Médiapost sont un cal-



vaire, des temps partiels imposés, annualisés, des charges de travail excessives dues à un système de pré-quantification du temps de travail que nous considérons illégal (condamné à 2 reprises par le Conseil d'Etat). La mise en place d'une concurrence rien que pour justifier les reculs sociaux et faire sauter les derniers verrous du modèle social reposant sur le CDI à temps plein, est l'objectif affiché de nos Hauts directeurs. Si ces conséquences ne sont pour le moment que sur le papier, elles seront bientôt une réalité et un cauchemar pour les facteurs/trices. Baisse de volume programmé ayant pour effet de supprimer des tournées, des emplois stables... L'Etat, tutelle de la Poste doit mettre fin à cette situation, à moins qu'il soit également complice .

27, 28, 29 mars, Formation CHSCT

Solidaires 37 organise les 27, 28 et 29 mars 2013 une formation fonctionnement des CHSCT. Cette formation est à destination bien sur des élu-es du secteur privé, de La Poste et des fonctions publiques d'état et hospitalières, **mais également de tou-(te)s les militant-(e)s syndicaux-(les) même non élu-(e)s.**

France : soldes dans les magasins de vêtements !

Bengladesh : grève de la faim des ouvrières du textile !

Depuis plus de 20 ans, le Bangladesh accueille un grand nombre des usines textile qui ont été délocalisées de France. Plus de trois millions d'ouvriers sont exploités dans ces entreprises, en grande majorité de jeunes femmes.

Elles travaillent pour quelques dizaines d'euros par mois. Elles subissent des conditions de travail désastreuses. Le contrôle patronal s'exerce de manière inhumaine. Il est courant que les ouvrières soient enfermées sur leur lieu de travail. Depuis 2006, ces pratiques ont provoqué la mort de 500 travailleuses, **brulées vivantes** lors d'incendies dans les usines.



C'est ce qui s'est produit en novembre 2012 à l'usine du groupe industriel Tazreen de Dhaka où 112 ouvrières ont trouvé la mort.

Mais les véritables patrons de ces ouvrières, ce sont les donneurs d'ordre. Les méthodes employées à Tazreen étaient connues des firmes qui profitaient de ces travailleuses surexploitées : les chaînes de distribution **Auchan, Carrefour, Casino, GO Sport, Pimkie, Ikéa, CORA, Inter Sport mais aussi C&A.**

Les vêtements que nous portons sont produits avec de telles pratiques patronales !!!

Le 4 janvier, plusieurs centaines d'ouvrières ont engagé une grève de la faim afin d'obtenir la condamnation du patron de l'usine et le dédommagement des familles des victimes et des blessées.

La commission d'enquête parlementaire a reconnu la responsabilité du patron de Tazreen. Mais ce dernier, protégé par le gouvernement, est toujours en liberté.

Organisées au sein de la Fédération Nationale des Travailleurs du Textile, ces ouvrières demandent également la mise en place d'une législation du travail, accordant le droit à la sécurité mais aussi la liberté syndicale.

Si les légitimes revendications des grévistes n'étaient pas entendues, la NGWF sera obligée d'organiser une mobilisation de masse. Les organisations syndicales françaises doivent donc se tenir prêtes à soutenir leurs camarades du Bangladesh et donc à mettre la pression sur les chaînes de distribution.

Depuis des décennies, la bourgeoisie tente de diviser les travailleurs en organisant la délocalisation de nombreuses industries. Le patriotisme économique et la course à la concurrence n'ont jamais été d'aucune efficacité pour combattre cette stratégie patronale.

Nous devons au contraire montrer au patronat que le mouvement syndical s'organise au-delà des frontières nationales établies artificiellement par ces mêmes patrons pour nous diviser.

Battons nous pour l'unification des salaires et des conditions de travail dans le sens des intérêts de celles et ceux qui produisent les richesses : les travailleurs et travailleuses.

Vous pouvez envoyer vos motions de protestation auprès de l'Ambassade du Bangladesh :

Adresse postale: 109, avenue Henri Martin 75016 Paris

Fax : 01.46.51.90.35 Courriel : bangembpar@yahoo.com

Envoyez pour information ce courrier en copie aux camarades de la NGWF : ngwf@dhaka.net

CONTACTS SOLIDAIRES / SUD

SUD PTT Tél : 02 47 85 11 11 Fax : 02 47 85 11 12
 SUD Santé sociaux Tel/fax 02 47 71 00 65 ou 06 15 08 62 22
 SUD Education Tel:02 47 85 11 15 sudeduc37@gmail.com
 SUD Culture, SUD Protection sociale, SUD Énergie, SUD France 3, SUD commerces et Services,
 SUD FPA, SUD Logement social, SUD Collectivité territoriales, SNUPFEN, SUD Recherche
 EPST, SPASMET-météo, SUD rural, SUD Radio France, SUD industrie, SUD Travail.
 18, rue de l'Oiselet La Camusière 37550 Saint Avertin

SUD Caisse d'épargne Tel/Fax : 02.47.28.39.94
 SUD Rail 11, rue Blaise Pascal 37000 Tours Tél : 02.47.75.09.90
 (FAX : 05.23.62)

SUD Étudiants 3, rue des Tanneurs 37000 Tours Tél : 02.47.36.81.07
 SUD CAM CRAM 1 Bd Winston Churchill Tél/Rép./Fax : 02.47.39.84.42
 SUD Michelin B.P. 424 37304 Joué les Tours
 Solidaires Finances Publiques 40, rue Édouard Vaillant 37060 Tours cedex
 SNJ Multimédia NR 232, Avenue de Grammont 37048 Tours cedex

SOLIDAIRES 37

Édité par Solidaires 37

Siège social :

18, rue de l'Oiselet

La Camusière

37550 Saint Avertin

Tel/Fax : 02.47.28.39.94

E-mail :

solidaires37@orange.fr

Site :

<http://www.solidaires37.org>

Directeur de publication :

Jean-Michel Surget